

Le matin à 11^h, je suis parti de Gabas, dirigeant une équipe de 7 guides, dont 3 suisses, pour continuer les recherches de l'anglais disparu de Gabas, le 7 courant. Vers 11 heures, nous trouvant au point Montbels, côté Nord du grand pic, à 150 mètres de sa base, nous avons aperçu un cadavre humain dans un précipice de 40 mètres environ de profondeur. Au prix de mille difficultés, nous sommes parvenus à nous en approcher. Il était presque nu, les membres brisés et la tête broyée. Un sac de touriste se trouvait à 40 mètres plus haut. Notre découverte nous a laissé la certitude que c'était bien l'étranger que nous recherchions.

De nos constatations, nous avons pu déduire que ce dernier avait commencé l'ascension du pic par le Côté Nord, et qu'il était parvenu à hauteur de la 2^e cheminée, à une altitude de 2.350 mètres.

L'ascension du pic par ce côté est très difficile et surtout très dangereuse en raison de rochers qui se détachent facilement. C'est certainement ce qui a occasionné l'accident. Sa mort de la victime a dû être instantanée, car elle a fait une chute à peu près verticale à au moins 100 mètres de hauteur.

Le cadavre descendu ^{d'abord} sur le plateau de Bious-Artigue a été, en effet, reconnu par sa mère et ses amis pour être celui de Hugh Pope. Ceux-ci nous ont priés de le transporter à Gabas, à l'hôtel Baylou...

Signé: Carrière Charles.

Les renseignements fournis par les autres guides français et suisses sont identiques à ceux qui précèdent.

Monsieur le Maire de Laruns et Monsieur le Docteur Desirat de ladite localité qui se sont rendus sur les lieux, ont procédé à leurs constatations. De celles-ci et des renseignements recueillis, il résulte que la mort de Hugh Pope, est accidentelle.

Le corps a été laissé à la disposition de la famille qui fera procéder à son inhumation.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent P.V. en deux expéditions destinées la 1^{re} à M^{le} le Préfet des Basses-Pyrénées, la 2^e à M^{le} le Procureur de la République, et la 3^e au Lieutenant Colonel Commandant de l'Arrondissement, conformément à l'art 298 du décret du 20 mai 1903.

Fait et clos à Laruns, ce jour, mois et an que d'autre part.

M. Carrière

M. Lafargues

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

(1) A rayer dans les arrondissements où il n'y a pas de section.

18^e LÉGIION
 COMPAGNIE
 des Basses-Pyrénées
 ARRONDISSEMENT
 de Lannum
 (1) SECTION
 BRIGADE
 de Lannum
 N° de la brigade... 191
 Du 13 octobre 1912

Ce jourd'hui *Jeudi 10 octobre* mil neuf cent *vingt*
 à *huit* heures du *soir* heure légale
 Nous, soussigné *Maurice Baptiste* *M. de Logis*
 et *Spague Jean-Maurice*
 gendarme à *ped* à la résidence de *Lannum* département
 des Basses-Pyrénées, revêtus de notre uniforme et conformément
 aux ordres de nos chefs, *rapporateurs qui agissons en vertu d'un*
télégramme de Monsieur le Préfet des Basses-Py-
renées en date du 12 du courant, nous avons recherché
un jeune homme de nationalité Anglaise, nommé
Hugh Poke, et recueilli les renseignements suivants :

Soulié (Jacques), âgé de 37 ans, domestique à
l'hôtel Baylan à Jabas-Lannum, déclare :

Il Dimanche soir 6 octobre courant, vers 2 ou 3 heures, un étranger
se disant Anglais arriva à l'hôtel venant de la direction de Lannum. Il
passa la nuit et en repartit seul le lundi vers 6 heures du matin
disant qu'il allait faire l'ascension du pic du Midi d'Ossau. Il
emporta de l'hôtel que du pain et du fromage et déclara qu'il
reviendrait le soir. Je l'attendis jusqu'à 11 heures mais ne le voyant
pas revenir je n'en fus coucher. Il n'a plus reparu et j'ignore ce
qu'il est devenu. Jeudi et les jours suivants les guides Bergès et
Larroque sont allés à sa recherche sans pouvoir arriver à trouver
ses traces.

Cet étranger arriva à l'hôtel avec une bicyclette qu'il nous pria de
lui garder jusqu'à son retour. Son physique est le suivant,
très grand, 1m 80 au moins, blond, vêtu en costume de touriste
Signé : Soulié -
La bicyclette dont il est parlé ci-dessus est

PROCES-VERBAL
 CONSTATANT
 Renseignements
 sur des recherches de-
 menées sans résultat
 concernant Hugh Poke
 Sujet Anglais, disparu
 dans la région du pic du
 Midi d'Ossau
 EXPÉDITION.

Vu, transmis par le Commandant de
 à M. *Le Préfet*
 Le 16 octobre 1912
 M. *Maurice*
 NOTA. - Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.
 L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contrainctions, par restactions en vertu de contraintes, par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.
 Paris et Limoges, H. Charles-Lavauzelle, imp. de la Gend. - G. 221.

toujours remise à l'hôtel Baylou. Cette machine est à roue
libre; elle porte sur le tube de direction, une plaque avec l'inscription
"Messidor Paris" et ne possède pas de plaque d'identité; j'eus
Michelin, Jean Montagnard, sur l'aile arrière - usagée -

L'hôtelier Baylou étant absent depuis le 11 courant
n'a pu être entendu -

Berge's (Basile) âgé de 29 ans, conseiller-municipal et guide
à Jabas-Laruns, déclare -

Dans la matinée de mercredi 9 du courant, j'appris par l'hôtelier Baylou
qu'un étranger qui était parti de chez lui le lundi matin 7 pour aller faire l'ascension
du pic de Midi d'Ossau n'était pas revenu à son hôtel comme il le lui avait
promis - j'en informai M. le Maire de Laruns par téléphone et lui demandai
en même temps ce qu'il y avait lieu de faire. Monsieur le Maire me
répondit de le rechercher avec d'autres guides - A cet effet, je partis jeudi matin
à la recherche de cet étranger - accompagné du guide Larroque. Nous montâmes
au sommet du pic et en explorâmes les différents ^{points} pour rien découvrir -

D'après nos constatations le disparu ne serait pas monté au pic car nous
aurions découvert ses traces dans la neige sur laquelle il aurait dû passer pour
faire l'ascension - Il aura pris une autre direction et se sera vraisemblablement
égaré dans le brouillard qui dans la journée de lundi, se trouvait sur la
montagne -

Au bas du pic, nous avons découvert une boîte de sardines ouverte dans
laquelle se trouvait encore 4 ou 5 sardines intactes paraissant fraîches - La
boîte était posée sur une pierre au elle avait certainement été laissée par
un touriste après son repas; elle porte la marque "aux 4 frères" et est
de petite dimension, du prix de 0f40 ou 0f50 -

Le vendredi, je suis revenu avec Larroque à la recherche de cet étranger;
nous avons contourné le pied du pic et n'avons encore rien découvert -

Larroque, Louis, dit Blazy, âgé de 24 ans, pêcheur
et guide à Jabas-Laruns, nous a ^{signé} confirmé en deux points
signé: Berge's -

la déclaration qui précède et la signée:
Nous nous sommes nous mêmes ^{livrés} à de minutieuses recherches
dans les environs du pic de Midi, mais elles sont demeurées infructueuses.
Il en a été de même de celles opérées pour les membres du
Touring-Club de Pau -

Il résulte des renseignements recueillis qu'un individu de
nationalité anglaise répondant au surnom de Disparé et se diri-
geant sur Jabas à bicyclette a acheté le dimanche 6 du courant, vers
1 heure de l'après-midi, des conserves de thon à l'épicerie (Esard)
de Laruns, mais non de boîte de sardines - Cet épicier ne possède
pas de conserves portant la marque "aux 4 frères". Nous n'avons
pas non plus trouvé des boîtes de cette marque chez les autres épiciers
de la localité - Il n'a pas donc été possible jusqu'ici de savoir
si la boîte de sardines découverte au pied du pic de midi a été
abandonnée par l'étranger Hugh Coke ou ^{par} un autre touriste -

Nos recherches sont activement continuées -

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent procès-verbal
en deux exemplaires destinés la première à Monsieur le Préfet à
Pau, et la deuxième au Lieutenant commandant la gendarmerie
de l'arrondissement, conformément à l'art. 298 du décret du
20 mai 1903.

Fait et clos à Laruns, les jour, mois et an que dante part

J. Marais
D. Monte